



Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.6/46/L.13  
21 novembre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-sixième session  
SIXIÈME COMMISSION  
Point 140 de l'ordre du jour

UTILISATION DE L'ENVIRONNEMENT COMME INSTRUMENT DE GUERRE  
EN PERIODE DE CONFLIT ARME ET ADOPTION DE MESURES PRATIQUES  
VISANT A EVITER PAREILLE UTILISATION

Projet de décision soumis par le Président de  
la Sixième Commission

L'Assemblée générale,

a) Note que la question de la protection de l'environnement en période de conflit armé sera abordée à la vingt-sixième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui se tiendra à Budapest du 29 novembre au 6 décembre 1991;

b) Décide de prier le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-septième session, des résultats de la Conférence susmentionnée;

c) Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session la question intitulée "Protection de l'environnement en période de conflit armé".

-----